



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

NOVEMBRE-DECEMBRE 2011 / N° 96

MOT DU MAIRE

La commune est traversée par des voies départementales qui génèrent un trafic important. Cette circulation serait tolérable si chaque usager respectait le code de la route. Hélas, le comportement de certains provoque une insécurité routière.

Pour le CD1, en agglomération (Route des Voirons), une étude d'aménagement est en cours. Le cabinet retenu a souhaité un relevé topographique pour tenir compte efficacement de la configuration particulière de la chaussée en centre-village. Ce relevé sera établi conjointement avec le service d'Annemasse-Agglomération en charge des réseaux pour qu'il puisse aussi contrôler la qualité des canalisations.

Pour le CD 903, hors agglomération (Route du Pays de la Côte), un rendez-vous est sollicité auprès de la cellule sécurité routière de la D.D.T d'ANNECY afin d'évoquer les mesures envisageables permettant de réduire la vitesse notamment au niveau des carrefours.

Vous aurez un suivi de ces dossiers. De manière générale, j'ai demandé à la police municipale de renforcer les contrôles et de sanctionner les abus.

Question transport, je viens d'être informé que 5 arrêts en gare de Machilly sont supprimés à l'occasion du nouveau cadencement de la SNCF.

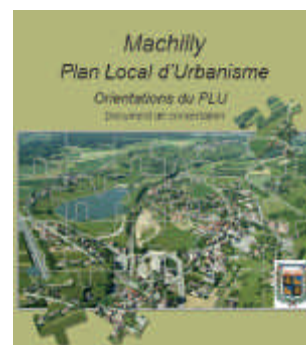
Contact pris, il m'est indiqué que MACHILLY est la « variable d'ajustement » pour résoudre les problèmes d'horaire entre Evian et Annemasse. Par contre, il m'a été assuré qu'à l'horizon C.E.V.A. avec le nouveau matériel mis en place, MACHILLY redeviendra une gare à part entière.

En cette fin d'année, je forme des vœux pour que tout se réalise et en attendant je vous souhaite de joyeuses fêtes entouré(e)s des personnes qui vous sont chères.

Jacques Bouvard.

PLU

Sous ce nouveau sigle se cache le proche futur de notre commune : il s'agit du Plan Local d'Urbanisme qui va gérer l'urbanisme de Machilly dans les années à venir et qui, d'une manière ou d'une autre, va toucher tous ses habitants.



Savoir si le terrain qui se trouve à côté de chez vous sera une zone naturelle protégée ou au contraire sera destiné à de l'habitat mixte, si la route qui passe devant votre logement sera en zone 30 ou bien un axe de circulation prioritaire présente certainement un intérêt pour chacun.

Ce document indiquera aussi les raisons et les justifications de ces choix et de ces décisions. Il permettra de mieux comprendre comment notre commune s'intègre dans un territoire plus vaste et garantit une cohérence à plus large échelle.

Pour que ce document soit applicable, la loi exige qu'il soit accepté par la population au travers d'une concertation. Dans ce but, une plaquette résumant les grandes lignes de ce projet a été distribuée et est disponible en mairie ainsi que sur le site internet www.machilly.fr.

Un dossier plus complet est consultable en mairie et les habitants sont invités à consigner leurs remarques.

Une réunion publique aura lieu le 26 janvier 2012 à 20h30 à la salle des fêtes.

SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

Membres présents : 11

Membres ayant donné procuration : 2

Membres absent(e)s : 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2011.



RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Martine KOPEC : donne un compte-rendu de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale et rappelle que la distribution des colis aux personnes âgées se déroulera le 18 décembre prochain.

Un projet a été évoqué lors de cette réunion pour remettre au goût du jour « la journée de la Fête des Mères » sous une autre forme : pique-nique etc.....

Cette question sera revue par le Centre Communal d'Action Sociale pour la présentation d'un projet élaboré.

PRESENTATION DE L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE

Le Cabinet LEMAIRE a été choisi pour réaliser une étude d'urbanisme et d'aménagement pré-opérationnelle sur le territoire communal en parallèle à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours par délibération du 25 juillet 2011.

Il présente la première réflexion sur le projet urbain des deux secteurs stratégiques de Machilly : Pereuse Balize et la gare en vue de créer une nouvelle centralité en cohérence et en continuité avec la structure du chef-lieu.

Ces éléments complémentaires alimentent le contenu du futur P.L.U. et tiennent compte des contraintes liées à la présence de risques naturels.





L'objectif est d'apporter une assistance à la commune de Machilly dans la mise au point du projet d'aménagement des secteurs visés, par la requalification d'une friche industrielle en vue de développer une polarité autour de la gare ferroviaire sur du foncier appartenant à la commune (ex-usine) et par une zone d'urbanisation future devant également accueillir le projet de parking P + R.

Des réunions publiques seront organisées avec les habitants de Machilly afin qu'ils puissent apporter leur avis.

Divers points seront développés tout au long de cette étude et concerneront plusieurs projets : aménagement parking, construction de logements, aménagement d'espaces publics, de bassins d'orage et de rétention, installation de nouvelles activités économiques par un commerce de proximité tout en restant en cohérence et en continuité avec la structure du village tel qu'il existe aujourd'hui.

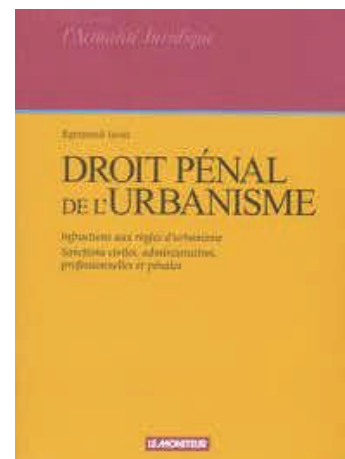
Des premières options sont présentées lors de cette séance du 14 novembre et les élus approfondissent leur réflexion sur ces premières suggestions. Des modifications sont apportées qui seront communiquées au Cabinet LEMAIRE afin qu'il les intègre dans les études futures.

URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE CHOLLET

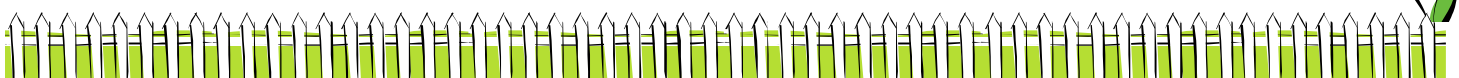
Un permis de construire avait été déposé pour le projet de Table d'Hôtes à la Ferme du Sauget et a été rejeté : certaines pièces complémentaires demandées qui concernaient principalement des observations liées à l'absence de la défense incendie en raison de sa situation, n'ont pas été fournies.

Mais il a été constaté que des travaux ont débuté.

Si la commune autorise de son propre chef la rénovation de cet ensemble, elle devra prendre en charge la fourniture de l'électricité d'un coût d'au moins 30000 € HT, le Conseil avait émis un avis défavorable lors d'une séance précédente.



Un procès-verbal de constatation sera établi à l'encontre du propriétaire.



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

ADHESION RETRAITES - FNASS

La Commune de MACHILLY est adhérente au F.N.A.S.S. (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale) pour le personnel communal qui permet de bénéficier de prestations et services (chèques vacances, allocations diverses type naissance, mariage, scolaire, prêts, garde jeunes enfants, aide familiale et ménagère etc.)

Il est décidé que le personnel communal retraité restera adhérent et la cotisation prise en charge par la commune sera d'un montant annuel de 68 €.

MUTUALISATION DES SERVICES - DEFENSE INCENDIE

Une convention de mutualisation des services dans le cadre de la défense incendie est intervenue en 2009 avec la Communauté d'Agglomération Annemasse – les Voirons – Agglomération dénommée « Annemasse Agglo ».



L'avenant n° 1, applicable au 1^{er} janvier 2012, traitera de la clarification du rôle respectif de l'Agglo et de la Commune dans la prise en charge des dépenses d'investissement et dans l'instruction des demandes de permis de construire, de l'augmentation des moyens humains affectés à cette convention.

TRANSFERT D'UN POUVOIR DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL OU DE TERRAINS DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

Un projet d'arrêté faisant opposition au transfert de droit au profit du Président d'Annemasse Agglo des pouvoirs de police administrative spéciale en matière de gestion des déchets et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage a été examiné en bureau communautaire le 8 novembre 2011.

Il a été préconisé d'attendre l'élection du prochain Président de l'Agglo pour examiner l'opportunité du transfert de ce pouvoir dans les domaines concernés à partir des expériences des communautés.

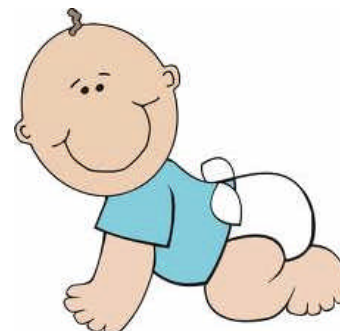
Comme les communes voisines, le Conseil Municipal refuse ce transfert.



QUESTIONS DIVERSES**PEOPLE ET BABY :**

L'étude de la mise en place d'une future crèche évoquée lors de la séance du 24 octobre se poursuit.

Le montant des frais et honoraires sera réparti entre les communes concernées et sera défini prochainement.



**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA
LE LUNDI 12 DECEMBRE 2011**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

Membres présents : 9

Membres ayant donné procuration : 2

Membres absent(e)s : 4

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2011.



RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

BOUVARD Jacques :

expose qu'une note a été envoyée à l'ensemble des Maires faisant partie du SIGETA pour donner des informations sur le déroulement des grands passages des gens du voyage pendant cette année 2011.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Au départ, il y avait une bonne coordination mais des groupes n'ont pas respecté leurs obligations et les installations illégales ont entraîné des tensions et des dégradations ayant une incidence financière importante.



Des démarches sont mises en place afin de procéder aux expulsions, mais le Préfet ne donne pas les moyens pour les faire exécuter par la présence des forces de police qui sont en général peu ou pas disponibles.

Il est à remarquer que lors de la manifestation pacifique des agriculteurs et des maires voulant faire part de leur désarroi au Préfet, des C.R.S. avaient été mobilisés !

Gérard STEHLE, Conseiller Municipal :

Présentation de la commission eau – assainissement et finances d'Annemasse-Agglomération :

Présentation des plans pluriannuels des travaux d'investissement, Machilly n'est pas concerné en 2012, la route du Salève étant un investissement reporté de 2011.

La communication des budgets primitifs laisse apparaître la dépense élevée relative au déplacement des réseaux de la 2 x 2 voies (les Chasseurs-Machilly).



Le budget de l'assainissement est stable.

Le budget "eau" fait apparaître un besoin de financement de 530 000 € qui fera l'objet d'un emprunt à 4,6% sur 15 ans. Les services actuellement gratuits de l'agglomération (services financiers, informatiques, charges diverses etc...) seront facturés et occasionneront une dépense supplémentaire de 100 000 €. Une augmentation du tarif de l'eau sera nécessaire. Différents scénarii sont en cours d'étude.

Elisabeth MOILLE.PASINI, Conseillère Municipale :

La mise en conformité de l'éclairage sur le territoire communal devrait se terminer à la fin du mois de janvier 2012

Mais depuis ces travaux, des nouvelles normes sont mises en place et entraîneront des dépenses supplémentaires.



Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint :

a assisté à la commission propreté d'Annemasse-Agglo et il est rappelé que le ramassage des encombrants n'est pas une compétence agglo mais communale. Pour Machilly : appeler la mairie.

Les services mutualisés sont prêts pour la saison d'hiver : une lame à neige supplémentaire a été achetée pour pallier à une panne éventuelle et un contrat a été signé avec une entreprise privée pour la mise à disposition d'un chauffeur supplémentaire.

Martine KOPEC, Adjointe :

présente un compte-rendu de la dernière assemblée générale de la MJC. : des activités couture et informatique se pratiquent à Machilly et viennent s'ajouter à la vingtaine d'activités existantes, on compte actuellement plus de 600 adhérents.

Rappel : la saison de ski débute avec des cours tout niveau.

Beaucoup d'efforts ont été effectués pour les sorties culturelles. Des arrêts sont programmés pour le ramassage en car des personnes désirant y assister. Des bénévoles possédant le permis de transport en commun sont recherchés pour assurer la conduite et assisteraient donc gratuitement aux spectacles, ces sorties ont lieu en général 3 à 4 fois dans l'année.

Les Virades de l'Espoir sont programmées pour se dérouler à Saint-Cergues en 2012 et il est d'ores et déjà fait appel à des bénévoles pour cette manifestation.

APPEL AUX BENEVOLES

Pour tout renseignement : téléphone – 04.50.43.58.30 –



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

PRESENTATION ETUDE PRE-OPERATIONNELLE



Les suggestions du Conseil Municipal émises lors de la séance du 14 novembre ont été transmises au Cabinet Lemaire qui a apporté les modifications demandées.

Les principes d'aménagement retenus sont présentés ; différentes possibilités d'implantation sont esquissées sur la typologie bâtie, l'armature des espaces publics et maillages doux.

Ces options sont validées. L'étude se poursuit pour développer tous ces points.

ARGUMENTAIRE DU PROJET DU P.L.U. - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16 FEVRIER 2009



Par délibération en date du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a confirmé la prescription de la révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U., a complété les objectifs de cette révision et décidé de poursuivre la procédure de révision et de concertation préalable au vu de ces objectifs. Cette délibération est affichée en mairie de MACHILLY pendant un mois. Ce document ainsi que le dossier de concertation, peuvent être consultés en mairie de MACHILLY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Cette délibération fait l'objet d'une retranscription intégrale à la page dédiée au P.L.U..

Un document de concertation détaillant les orientations du P.L.U. est joint au présent bulletin.

Il est rappelé la réunion publique qui se déroulera le 26 janvier 2012 à 20 heures 30 à la Salle des Fêtes.

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

L'ensemble immobilier, 63, route du Léman est actuellement en vente et compte-tenu de l'intérêt stratégique présenté par ce bien : rétablissement du chemin rural, réserve foncière pour le parking du lac et pour un bassin d'expansion du Foron, il est décidé de procéder à son acquisition pour un montant de 188 600 € + frais évalués à 15 000 €.

L'ensemble représente une contenance de 3 664 m² et contient une habitation.

Cette dépense sera financée en partie par la revente du bâti et d'une partie du terrain et viendra compléter l'autofinancement.

Une inscription budgétaire est votée afin de permettre le règlement lors de sa présentation.



SUBVENTIONS

Les subventions suivantes sont accordées :

- MUTAME SAVOIE MONT-BLANC, caisse mutuelle de prévoyance du personnel des collectivités territoriales, propose le renouvellement de la contribution pour les agents de la commune de MACHILLY adhérents pour un montant égal à 39,00 €, soit au titre de 2012 – 78,00 €.
- FOL, Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie, rappelle la signature de la convention renouvelable par tacite reconduction et demande la confirmation de la participation journalière de 2,90 € par enfant pour 2012 ; pour information, en 2011, 4 enfants ont pu bénéficier de cet avantage.
- Maison Familiale Rurale Champ Molliaz pour un enfant domicilié dans la commune : 100 €



ADMISSIONS EN NON VALEURS

La trésorerie d'Annemasse fait part de l'impossibilité de recouvrer auprès d'Orange un montant de 28.70 € malgré les diverses actions entreprises.

S'agissant d'opérations de l'année 2007, le rapprochement bancaire serait très long et il paraît plus utile de procéder à l'admission en non-valeurs que procéder à des recherches dont le coût financier serait plus élevé que 28.70€.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Lors de la séance du 24 octobre 2011, il avait été décidé d'étudier l'avenir du chemin rural de la Carrière desservant les propriétés mitoyennes.

Une proposition a été élaborée afin qu'un échange intervienne en trouvant une connexion venant à remplacer la partie qui sera cédée. Le concours d'un géomètre pourra être requis.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE MACHILLY ET ANNEMASSE AGGLO - TRAVAUX ROUTE DU SALEVE

L'attribution des lots pour les travaux d'aménagement de la Route du Salève avait été votée par le Conseil Municipal en séance du 24 octobre 2011.

Le rapport d'analyse ayant été modifié, le montant doit être corrigé sur la part d'Annemasse Agglo pour la proposition de l'entreprise Barbaz.



LOT 1 - Entreprise BARBAZ (eau distribution, assainissement)

Ancien montant : 262 510.31 € HT

Nouveau montant : 262 422.61 € HT

La part d'Annemasse Agglo est modifiée comme suit :

Ancien montant : 187 767.91 € HT

Nouveau montant : 187 680.21 € HT

La part de la commune de MACHILLY ne subit pas de modification.

EMPRUNTS

Une ouverture de crédit à court terme de 80 000 € sur une durée de 1 an sera effectuée. Elle est destinée à faciliter l'exécution budgétaire pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité due à des participations et subventions qui ne pourront être obtenues tant que les travaux auxquelles elles sont affectées, ne seront pas exécutés en totalité.

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Maire peut exercer la fonction notariale de réception et d'authentification des actes en la forme administrative, toutefois, il revient à un Adjoint de signer l'acte pour le compte de la collectivité, le Maire ne peut à la fois exercer un rôle de tiers neutre vis-à-vis des parties en présence et représenter la collectivité.

Ceci garantit la neutralité de l'autorité procédant à l'authentification de l'acte.

Madame DEREMBLE Catherine, 1^{ère} Adjointe, est désignée à cette fonction.

DISPENSE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE PURGE DES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

Les Communes peuvent faire usage des dispositions de l'article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme qui donne la possibilité de se voir céder gracieusement lors de la délivrance d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager 10% maximum de la surface du terrain, objet de la demande.

Les surfaces n'excèdent pas en général 100 m² mais sont généralement grevées de droits inscrits nécessitant la rédaction d'acte de mainlevée partielle auprès de la Conservation des Hypothèques. Cette procédure étant lourde, il sera fait application de la possibilité, lors d'acquisitions immobilières faites à l'amiable, de payer au vendeur, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement de ces formalités de purge et hypothèques lorsque le prix n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'acquisition.



VENTE IMMOBILIERE

Une vente a été conclue par la Commune en 2010 d'un terrain route des Acacias.

L'ancien propriétaire avait convenu avec les riverains de leur céder 46 m² pour régulariser l'empiètement de leur clôture.

Cette procédure est reprise par la Commune et la vente sera effectuée pour un montant de 45 € le m² ; les frais de bornage seront supportés par moitié et les frais de notaire acquittés par l'acquéreur (les riverains).

HONORAIRES

Les honoraires suivants sont votés :

- Le complément de l'argumentaire du PLU a été élaboré par un avocat, les honoraires s'élèvent à 1 000 €
- Les frais de bornage pour une vente à l'euro symbolique dans le cadre d'une cession à la commune s'élèvent à 575 €

QUESTIONS DIVERSES

People et Baby :

L'étude sera lancée pour établir le diagnostic de faisabilité et les frais seront répartis entre les communes de Saint-Cergues et Machilly, d'un montant respectif de 3950 € HT et 2050 € HT.



Présentation de la continuité des aménagements à la salle d'animation rurale :

Une fontaine (point d'eau) sera mise en place, un aménagement acoustique sera édifié afin de préserver au mieux le Vieux Pressoir des nuisances sonores de la salle d'animation rurale.

Bilan Ecole de Voile Haute-Savoie :

Le bilan est satisfaisant. Les enfants qui ont été accueillis ont beaucoup apprécié cette activité et c'est donc bien volontiers qu'elle sera reconduite en 2012.



LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROUlera

LE LUNDI 23 JANVIER 2012



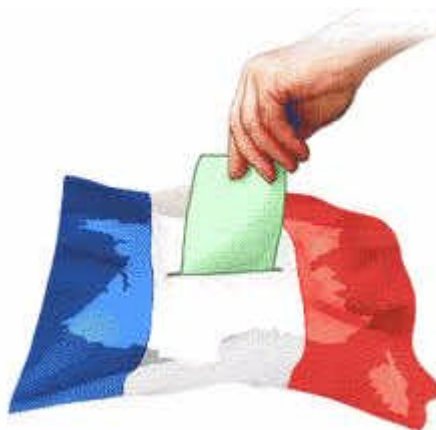
Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Machilly au quotidien.....

**RAPPEL : DATE LIMITE SUR LES LISTES ELECTORALES :
30 DECEMBRE 2011**



**EN RAISON DES FETES DE FIN D'ANNEE, LES SERVICES DE LA MAIRIE ET DE LA POSTE
SERONT FERMES LES SAMEDIS 24 DECEMBRE ET 31 DECEMBRE 2011.**

INFORMATIONS P.L.U.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

L'An Deux Mil Onze, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Machilly, dûment convoqué le 6 décembre 2011, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUVARD, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S : BOUVARD Jacques – DEREMBLE Catherine –
PLAGNAT Jean-Paul – KOPEC Martine – MOILLE PASINI Elisabeth – MOUCHET Jean-
François – STEHLE Gérard – LECOQ Eric – GANZER Ginette –



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

ABSENT(E)S AYANT DONNE PROCURATION :

ANSELMETTI Nathalie à MOILLE PASINI Elisabeth - DELANNOY Dulcinda à DREMBLE Catherine

ABSENT(E)S :

GERAUDEL Nathalie – SAIVE Raphaël – LIONNET Philippe – MARTINEZ Audrey

Secrétaire de Séance : DREMBLE Catherine

2011,12,4 - 2,1 DOCUMENTS D'URBANISME – ARGUMENTAIRE DU PROJET DU P.L.U. - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16 FEVRIER 2009

La révision du Plan d'Occupation des Sols, qui entraînera sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, a été prescrite par délibération du Conseil municipal 16 février 2009. Cette même délibération fixait les modalités de la concertation avec les habitants et les associations locales.

Les motifs et les objectifs de la révision du PLU étaient alors les suivants :

- favoriser le renouvellement urbain,
- préserver la qualité architecturale,
- réfléchir sur les orientations en matière d'urbanisme et de développement durable,
- redéfinir clairement l'affectation des sols et organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

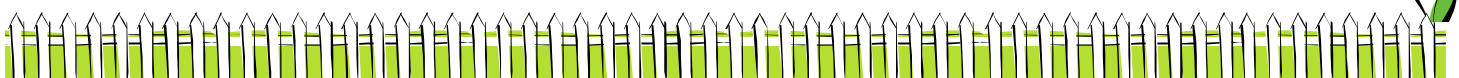
Ces objectifs étaient rédigés, comme la jurisprudence le permettait alors, de façon assez générale, ce que cette même jurisprudence ne permet plus aujourd'hui.

De nombreux PLU ont fait l'objet d'annulation, au motif que les objectifs initiaux n'étaient pas assez précis.

Depuis cette prescription, de nouveaux éléments sont intervenus, qui donnent de nouvelles orientations aux études.

Il s'agit notamment :

- de l'approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône- Méditerranée 2010-2015, par le préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 ;
- de la transmission d'un avis sur la mise en œuvre des orientations du SCOT dans le PLU par la communauté d'agglomération porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- de la mise en révision du plan de prévention des risques d'inondation du Foron (un nouveau zonage des risques concerne Machilly),



- des études du PDU par la communauté d'agglomération, qui a progressé dans la mise en place de ses orientations,
- de la mise en révision du PLH de la communauté d'agglomération, qui a défini pour la commune des orientations en matière de développement de l'habitat,

Cette « hiérarchie » entre ces documents et le PLU, conduit à prendre en compte les décisions d'échelles supérieures et impose, par conséquent, de ne pas penser isolément le projet communal.

Ces éléments sont bien entendu à prendre en compte dans le processus de réalisation de l'étude portant sur le P.L.U.

Bien entendu, l'objectif de la révision consiste d'abord à prendre en compte des documents avec lesquels le PLU doit être compatible ou au moins cohérent : SCOT, PDU, PLH, PPR, SDAGE.

Ensuite, les études du PLU ont progressé et le conseil municipal a d'ailleurs débattu, une première fois, le 10 janvier 2011, des 7 grandes orientations du PADD en cours de rédaction :

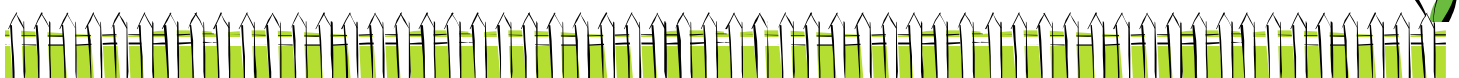
- maîtriser et structurer le développement urbain et adapter le développement démographique aux capacités structurelles de la commune,
- construire une centralité attractive dans un nouveau fonctionnement urbain liée à l'extension des nouveaux modes de transports
- valoriser le patrimoine bâti et paysager
- préserver la biodiversité des espaces naturels
- créer des conditions favorables au maintien de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire à la commune
- diversifier l'offre de logements
- intégrer les habitants sur le territoire communal.

Ces grandes orientations du PADD, qui restent intégralement d'actualité, permettent de préciser davantage les objectifs initialement fixés.

Enfin, on peut encore préciser certains objectifs particuliers.

Afin de préserver les équilibres écologiques et paysagers, le futur PLU recherchera une utilisation équilibrée et économe des espaces par :

- La pérennisation des secteurs naturels et agraires. A cette fin, le PLU prévoira le maintien des territoires agricoles majeurs dans lesquels le potentiel économique agricole devra être soutenu, limitant les extensions résidentielles. Il prendra en



compte les milieux naturels et les enjeux écologiques; la commune de Machilly étant concernée par des enjeux écologiques importants (Foron, coteaux des Voirons...). Il s'agit aussi d'intégrer dans le PLU le fonctionnement écologique du territoire (trames vertes et bleues), en lien avec ceux identifiés par les communes voisines.

- la préservation des paysages identitaires structurant le territoire
- la conservation des éléments du patrimoine bâti remarquable
- La prise en compte des risques naturels (inondation)

Sur le plan résidentiel et fonctionnel, afin de limiter l'étalement urbain, le PLU recherchera :

- un développement à l'intérieur des enveloppes urbaines. Aussi, les extensions urbaines devront-elles être limitées dans les secteurs ne relevant pas du bourg.
- la densification du village, sur les espaces non construits du bourg mais aussi par des opérations de renouvellement du tissu urbain.
- le renforcement de la centralité du village en lien avec le projet de CEVA. Il s'agit sur ce point d'encadrer la mise en œuvre d'une densification résidentielle, d'une réorganisation des espaces publics et du fonctionnement du village, la construction d'un pôle d'animation dans le village à partir des équipements, commerces et services, stationnement P + R etc.
- une plus grande diversification de la morphologie de l'habitat (individuel groupé, petit collectif) et une plus grande variété de l'offre en logements (location, accession abordable à la propriété). Il s'agit de répondre aux besoins en logements identifiés sur le territoire communal notamment pour la constitution d'une offre qui satisfait au mieux le parcours résidentiel de chacun dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Programme Local de l'Habitat.
- un accompagnement du développement démographique par le développement des équipements, services et activités en équilibre avec les besoins des populations actuelles et à venir
- un recentrage de l'urbanisation sur le centre bourg qui bénéficiera d'une bonne desserte par le CEVA et assurera la gestion des eaux pluviales
- une maîtrise de la consommation foncière et une meilleure qualité environnementale et énergétique dans les développements urbains à venir,

En matière de mobilité, le P.L.U. cherchera à valoriser les liens en modes doux entre les différents secteurs, dans l'objectif de rendre les déplacements moins dépendants de l'usage des véhicules individuels motorisés.

Le Maire précise que l'ensemble des objectifs ci-dessus constituent les objectifs de la révision.



Ceci étant précisé, il faut aujourd'hui poursuivre la concertation avec la population sur ces bases.

Le maire rappelle que la diffusion des informations aux habitants par la publication d'un avis dans le bulletin municipal, prévue par la délibération du 16 février 2009, a été assurée, que les mesures de publicité de la concertation ont été effectuées et qu'un registre a été ouvert en vue de recueillir les observations éventuelles du public.

La population a été avertie par d'autres moyens de communication (affichage, bulletin municipal, feuillet d'information, site internet) de la tenue de la concertation.

Des réunions publiques ont été organisées les 9 novembre 2009, 12 mai 2010 et 17 mars 2011.

Pour que la population puisse avoir une connaissance complète du déroulement de la concertation et ainsi s'exprimer sur l'ensemble des objectifs définis et les principales options du futur PLU et du PADD, le Maire propose de mentionner la présente délibération dans le bulletin municipal, en invitant la population à formuler ses éventuelles observations au vu des objectifs de la révision qui ont été précisés et de la joindre au dossier consultable en mairie.

La concertation pourrait se poursuivre dans les mêmes formes que celles prévues par la délibération du 16 février 2009, précision étant faite que le registre demeurera accessible, en même temps que le dossier de la concertation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Par ailleurs, une copie de la présente délibération sera adressée notamment aux personnes destinataires de la délibération du 16 février 2009 afin qu'elles soient informées des compléments et précisions apportés aux objectifs initialement fixés.

Enfin, la présente délibération, plus complète sur les modalités de concertation, retirera la délibération prise le 25 Juillet 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

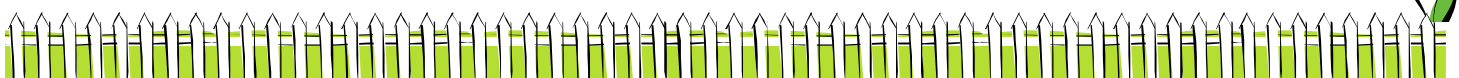
Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

DE RETIRER la délibération adoptée le 25 Juillet 2011

DE PRECISER les objectifs de la révision du PLU, conformément à l'exposé du maire



DE CONFIRMER les grandes options du PADD débattues lors de la séance du 10 janvier 2011

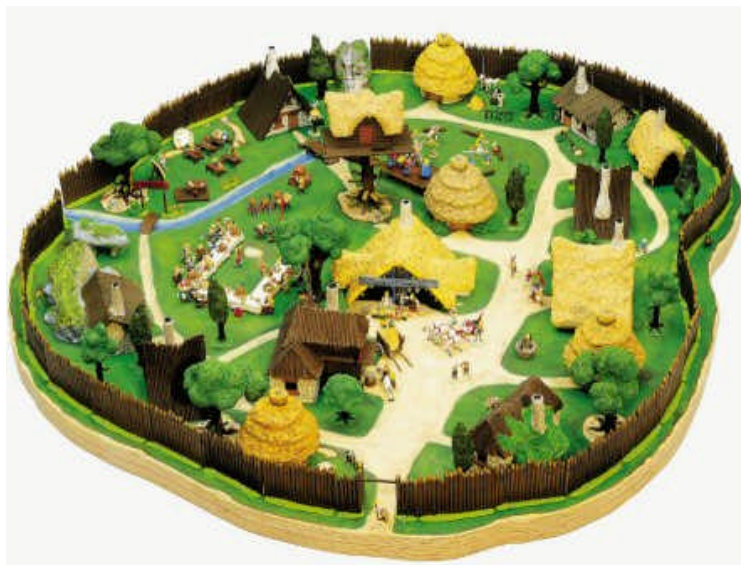
DE POURSUIVRE sur ces bases la révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U. et la concertation préalable, étant précisé que :

- la présente délibération sera mentionnée dans le bulletin municipal, qui invitera la population à formuler ses éventuelles observations au vu des objectifs de la révision qui ont été précisés, et sera jointe au dossier consultable en mairie.

- la municipalité continuera d'informer la population par avis et présentation dans le bulletin municipal et une réunion publique au moins se tiendra avant la clôture de la concertation.

- le registre permettant au public de formuler par écrit ses observations, visé par la délibération du 16 février 2009, restera ouvert en mairie jusqu'à la clôture de la concertation.

DE PROCEDER AUX FORMALITES SUIVANTES : notification de la présente délibération aux personnes et organismes ayant fait l'objet de la communication de la délibération du 16 février 2009 et à toutes les autres personnes visées par l'article L 123-6 du Code de l'urbanisme ; mesures de publicité définies par l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme.



PAROLE AUX ASSOCIATIONS.....

MACHILLY
SAM 21 JANVIER
Soupe à l'oignon offerte dès 20h30
LOTO
OUVERTURE DES PORTES: 19H30
15 parties de 2 quines et 2 cartons
+ 1 partie GRATUITE
Renseignements 06-33-94-27-85
Réservations 06-45-41-86-98
22 € les 3 cartons
1 carton offert pour tout achat avant le 30 décembre
Foyer Rural
Buvette • Sandwiches • Hot-dogs

MUSIQUE

Harmonie Municipale
MACHILLY - St CERGUES
Samedi 7 Janvier 2012
CONCERT
Du nouvel An
Pour la première fois
Sous la Direction de Guillaume Ducroz
Avec en Première partie
L'Orchestre Junior de LANNACROCHE
Entrée Libre - 20h30
Salle d'animation rurale de Machilly



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



ANNÉE 2011

♫ "INSPIRATIONS" 7 MAI ♫

C'EST LE TITRE CHOISI PAR GUILLAUME DUCROS (MEMBRE ACTIF DE L'HARMONIE, TROMPETTISTE ET PROFESSEUR DANS DIFFÉRENTES ÉCOLES DE MUSIQUE) POUR SA 1^{RE} ŒUVRE. EN EFFET APRÈS CHRISTOPHE DEPIERRE (MUSICIEN COMPOSITEUR), IL EST LE 2^{ME} MEMBRE DE LA MUSIQUE À SE "LANCER" DANS LA COMPOSITION. C'EST AVEC FIERTÉ ET UN IMMENSE BONHEUR QUE NOUS AVONS PU INTERPRÉTÉ "INSPIRATIONS", MORCEAU QUI NOUS RESSEMBLE, LORS DE NOTRE CONCERT DE PRINTEMPS. PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR, CETTE SOIRÉE FUT PARTAGÉE AVEC L'HARMONIE DE MAGLAND (70 MUSIENS).



♫ ACTIVITES & SORTIES ♫



LES DIVERSES COMMÉMORATIONS : 08 MAI, 14 JUILLET, 15 AOÛT, 11 NOVEMBRE
 DEUX CONCERTS : FÊTE DES MÈRES ET NOUVEL-AN
 FESTIVAL DES MUSIQUES, 1^{ER} AOÛT À PRÉSINGE
 SOIRÉES MOULES-FRITES : 1^{ER} SAMEDI D'AVRIL ET 1^{ER} SAMEDI D'OCTOBRE
 UN CONCOURS DE BELOTE EN FÉVRIER
 AUBADE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE AU FOYER SAINT-FRANÇOIS
 AUBADE POUR LE REPAS DES AÎNÉS DE MACHILLY

SITE INTERNET : WWW.MACHILLYENHARMONIE.FR

IL AVAIT ÉTÉ PRÉVU UN VOYAGE EN ALSACE FIN AOÛT MAIS PAR UN MALHEUREUX CONTRETEMPS CELUI CI A ÉTÉ REPORTÉ EN 2012. D'OÙ UNE ANNÉE CALME EN MANIFESTATION. EN OUTRE NOUS AVONS EU LE BONHEUR D'ACCUEILLIR MACÉO, LE PETIT GARÇON DE NOTRE DIRECTRICE ANGELINA ET DE CHRISTOPHE AINSI QUE MATHIEU LE FILS DE NOTRE FLÛTISTE SOPHIE ; DE " FUTURS MUSIENS " PEUT ÊTRE ... ! TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX HEUREUX PARENTS.

DÈS SEPTEMBRE 2011, ANGÉLINA DEPIERRE A DÉCIDÉ DE REMETTRE SA BAGUETTE DE CHEF AFIN D'REVENIR SUR LES RANGS DE L'HARMONIE. PAR CONSÉQUENT, UN APPEL DE CANDIDATURE A ÉTÉ PROPOSÉ ET UN NOUVEAU DIRECTEUR A ÉTÉ NOMMÉ. C'EST AVEC UNE GRANDE ÉMOTION QUE NOUS LA REMERCIONS POUR CES 6 ANNÉES DE DIRECTION, NOUS GARDERONS EN MÉMOIRE SON ÉNERGIE, SON ENTHOUSIASME ET SA DÉVOTION A LA MUSIQUE.



♫ REMERCIEMENTS ♫

AUX MUNICIPALITÉS DE MACHILLY ET SAINT-CERGUES POUR LEUR AIDE ET SOUTIEN FIDÈLE NOTAMMENT GRÂCE À LEURS SUBVENTIONS ET AUX PRÊTS DES SALLES POUR LES RÉPÉTITIONS ET LES COURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE. AU CONSEIL GÉNÉRAL ET À MONSIEUR BARDET QUI NOUS SUIVET ET NOUS AIDE SANS RESTRICTION. AUX FANS DE L'HARMONIE QUI RÉPONDENT PRÉSENTS À CHACUNE DES SOLICITATIONS.

"J'AI DIT QUELQUE PART QU'IL NE SUFFISAIT PAS D'ENTENDRE LA MUSIQUE, MAIS QU'IL FALLAIT ENCORE LA VOIR." ... IGOR STRAVINSKY



SOU DES ECOLES

MACHILLY

Soirée Blanche

Samedi 4 Février

Salle des fêtes



Entrée gratuite dès 22h !

Dîner dès 20h

Réservation (jusqu'au 27/01)

Menu réalisé par

« Fred réception »

20€ 10€ -12ans Gratuit - 4ans

**Guest : Election mini miss et
Et mini mister**

Ouverture des portes à 19h30

« Le Sou des Ecoles » & « Animusik »

Dress code : Venez habillés en blanc !

Vente des Places :

Virginie C au 04.50.43.14.94 ou Vanessa M au 06.24.95.21.91
Ou Boulangerie Machilly / Auberge des Voirons



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



QUOI DE NEUF POUR 2012 À LA MJC DES VOIRONS



La 2ème édition du TROLLBALL D'HIVER

Marge de la subtilité ?

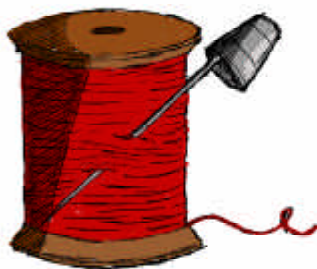
Alors venez jouer avec nous le 8 janvier 2012 !
à la MJC des VOIRONS



Stage de Peinture sur soie
les 9 et 16 Janvier 2012
de 17h à 20h
à la MJC des voirons



Stage de Couture
Intermédiaire
Le 28 Janvier 2012
de 9h à 16h à Machilly



Les Puces de Couturières
Les 25 et 26 Février
de 10h à 18h
Salles Communales
à Saint Gerques

INFOS ET INSCRIPTIONS À LA MJC DES VOIRONS:
04 50 43 58 30



Infos diverses.....

Signalisation routière :

Des panneaux d'entrée d'agglomération viennent d'être déplacés route du Léman (afin d'intégrer la route du Salève) et route des Voirons (intégration de la route de Révilloud).



Ces panneaux indiquent surtout QUE LORSQU'ILS SONT FRANCHIS, la vitesse des véhicules (du vélo au tracteur agricole) EST IMPERATIVEMENT LIMITEE A 50 KM/H. Route de Couty, des panneaux sont également en place toujours pour alerter les conducteurs qu'ils ne sont plus en rase campagne **mais en agglomération** ! D'autres panneaux seront posés route du Lac.

Ces nouvelles contraintes légales ont pour seul but d'essayer de faire prendre conscience que TAXI 1 et autres films de cascades ne doivent pas nous faire oublier qu'une voiture est une arme de destruction massive comme le disait Georges W. BUSH. Un établissement sis sur notre commune (Résidence St-François) doit nous rappeler que la vie humaine est un bien trop important pour être sacrifié face à des raisons purement matérielles.

Ramassage des Ordures Ménagères :



Voici bientôt une année que nos O.M. sont collectées par ANNEMASSE-AGGLO. Nous n'avons pas été alertés par de gros problèmes suite à cette mise en place. Il semble que tout le monde ait bien intégré ce ramassage par conteneurs (un seul cas ayant fait l'objet d'un rappel à l'ordre par écrit).

Plus de sacs le long de nos rues, c'est une bonne chose pour la vue (et tant pis pour les chiens errants) mais il conviendrait de rentrer dans sa propriété les conteneurs après la collecte ce qu'oublie de faire certains habitants. Merci d'avoir joué le jeu ! Il nous reste à améliorer notre tri sélectif et notre compostage. Prochaine étape ?

Faits d'hiver :

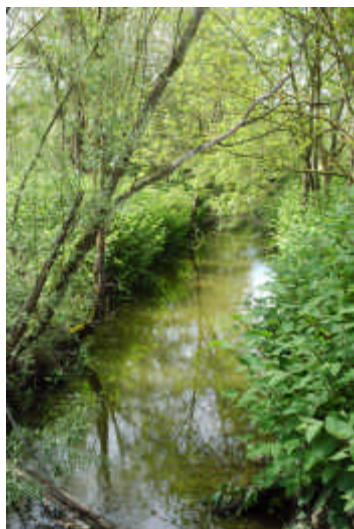
Les deux sapins ornant l'école et la mairie proviennent d'habitants de Machilly. Nous leurs en sommes reconnaissants car hormis la transpiration de notre employé communal, ces arbres n'ont rien coûté à la collectivité. Nous en profitons pour nous excuser auprès d'une autre personne de notre commune chez laquelle nous nous sommes présentés pour la « débarrasser » de son sapin ce qui lui a causé un choc. Nous nous étions simplement trompé de personne pour raison d'homonymie.



Alors, si vous possédez un sapin gênant (pas géant !) la municipalité pourrait l'accepter comme arbre de Noël pour l'an prochain. Nous en avons déjà un pour Noël 2012.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SIFOR



Mis en œuvre par le SIFOR (Syndicat Intercommunal du Foron), le contrat de rivière du Foron a été signé en 2004 avec l'ambition de redonner sa place à la rivière, au cœur d'un territoire en pleine dynamique démographique, à cheval sur la France et la Suisse. Les actions inscrites au contrat visaient à la fois la reconquête de la qualité des eaux, la protection des personnes et des biens, la restauration, la renaturation et la mise en valeur du milieu aquatique, la communication autour de la démarche et l'implication des acteurs locaux.

Une telle démarche n'a été possible que grâce à une collaboration transfrontalière entre le SIFOR, l'Etat de Genève, l'Etat français, la région Rhône-Alpes, le département de la Haute-Savoie, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et les usagers du bassin franco-genevois.

Après une prolongation de 1 an, le contrat de rivière arrive aujourd'hui à son terme. L'heure est maintenant à son évaluation. Ce bilan doit permettre non seulement d'apprécier l'intérêt et l'utilité de la procédure mais aussi d'engager la réflexion sur les suites éventuelles à donner.

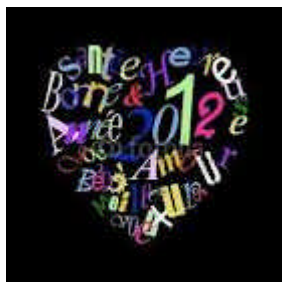
Il s'agit donc dans un premier temps de se questionner sur l'atteinte des objectifs initiaux du contrat. Evaluer, cela revient à comparer l'état initial et actuel de la rivière et des milieux aquatiques ; cela amène aussi à se questionner sur la pertinence des actions, la cohérence des moyens mobilisés, et leur efficacité ; cela demande enfin de prendre en considération la perception qu'ont les acteurs locaux des actions menées, la façon dont ils se sont appropriés la démarche dans son déroulement et le lien construit avec la population locale.

Un travail de recueil d'informations à partir de diverses données et de rencontre des principaux acteurs est actuellement mené par Claudine Lecuret, consultante milieux aquatiques, et la SCOP DialTer. Une restitution de ces éléments à la population locale est envisagée prochainement lors d'une **réunion publique le 13 mars 2012 à Ambilly au Clos Babuty à 20h**, à laquelle vous êtes cordialement invités. D'ici là, si vous souhaitez vous exprimer sur le contrat de rivière, vous pouvez faire part de vos remarques et suggestions ; vous pouvez ainsi transmettre vos contributions au SIFOR (cf. coordonnées mail et coordonnées postales ci-dessous).

Suite à la réunion publique, deux commissions de travail seront mises en place pour affiner le travail d'évaluation et engager la réflexion sur les suites à donner.



pour clore CE DERNIER BULLETIN 2011 :



Le Maire, Le Conseil Municipal,
Le Personnel Communal,

vous souhaitent d'Excellentes Fêtes
ainsi qu'une Bonne Année 2012 pleine de bonheur !

**et vous invitent aux Vœux du Maire le
vendredi 13 janvier 2012
à 19 heures 00 à la Salle des Fêtes.**



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr